



MOBILE

07.86.62.36.18

[ludomobilemjcvienna@gmail.com](mailto:ludomobilemjcvienna@gmail.com)

## REGLEMENT INTERIEUR Ludomobile – MJC Vienne Saison 2017-2018

Le ludomobile est une activité de la ludothèque de la MJC de Vienne.  
Il se déplace sur le territoire de ViennAgglo et s'installe le temps d'une journée dans une salle communale ou intercommunale mise à disposition par les communes accueillantes, qui ont toutes signé une convention.

Le ludomobile propose un espace aménagé dans lequel se pratiquent du jeu sur place, du conseil et des animations.

### Article 1 : Règles de vie

**Le ludomobile est un espace collectif dans lequel chacun respecte le jeu de l'autre :**

- Les grands font attention aux plus petits.
- Les plus jeunes ne dérangent pas les plus grands.
- Les adultes n'envahissent pas les espaces de jeu des enfants.

### Article 2 : Adhésion

Le ludomobile est une activité de la MJC de Vienne.  
L'accès au ludomobile, à la ludothèque de Vienne et à la ludothèque de Pont-Evêque ne peut se faire qu'après avoir souscrit une adhésion à la MJC de Vienne.

Elle est valable de septembre à août.

Le montant de l'adhésion est de :

16€ par famille - 10€ par adulte - 6€ par enfant (+ de 8 ans)

Cette adhésion peut également être prise dans les autres MJC de l'Isère Rhodanienne (Chasse-sur-Rhône, Estrablin, Seyssuel, Serpaize).

### Article 3 : Responsabilité

**Le ludomobile n'étant pas une garderie, les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.**

Les enfants de 8 ans + peuvent venir jouer sur place non accompagnés, mais ils restent sous la responsabilité des parents (autorisation parentale à remplir auprès de la ludothécaire). Les enfants seuls resteront une heure maximum à la ludothèque.

Le ludomobile se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des enfants, les dommages corporels ou les dégâts matériels causés par autrui.

Des fautes graves et répétées peuvent entraîner l'exclusion du lieu et le non renouvellement de l'adhésion.

### Article 4 : Jeu sur place

**A chaque visite, les adhérents sont priés de se signaler auprès de la ludothécaire.**

Chaque usager bénéficiant d'une adhésion à la MJC peut fréquenter le ludomobile et jouer sur place aussi souvent qu'il le souhaite, sans limite de temps.

Toutefois, en cas de dépassement de l'effectif maximum fixé par la commission de sécurité (propre à chaque lieu d'accueil), **les premières familles arrivées seront invitées à quitter la ludothèque.**

La ludothécaire aménage et anime les espaces de jeux mis à la disposition de tous, elle conseille les adhérents dans leurs choix de jeux si nécessaire.

**Les usagers sont invités à quitter leurs chaussures sur les tapis.**

**Les jeux doivent être ramenés dans les espaces appropriés au moment du départ.**

**En fin de journée, nous demandons aux adhérents de commencer le rangement des jeux et espaces de jeux à partir de 17h45.**

**Afin de signaler ce moment, une musique sera diffusée.**

*En cas de force majeure (conditions météo, panne du véhicule, maladie de la ludothécaire...), nous nous réservons le droit d'annuler une animation prévue au calendrier.*